

Document consolidé

fixant la composition du Conseil Territorial de Santé du Territoire de démocratie sanitaire de l'ARIEGE prenant en compte

l'arrêté n°2022-2271 du 15 juin 2022, l'arrêté n°2022-3073 du 17 juin 2022

l'arrêté n°2022-3209 du 1^{er} juillet 2022

l'arrêté n° 2022- 4474 au 6 octobre 2022

l'arrêté n° 2023-2076 au 7 avril 2023

l'arrêté n° 2023-3672 au 24 juillet 2023

Article 1 : Le conseil territorial de santé est composé de 50 membres ayant voix délibérative, répartis au sein de 5 collèges. La durée du mandat des membres du conseil territorial de santé est de cinq ans, renouvelable une fois.

Article 2 : Les sénateurs et députés du département sont membres de droit du Conseil Territorial de Santé.

Article 3 : Le 1^{er} collège est composé de **représentants des professionnels et offreurs des services de santé**, il comprend 28 membres :

- **1a) Six représentants des établissements de santé dont trois représentants des personnes morales gestionnaires et trois présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement, sur proposition de la fédération représentant ces établissements**

Titulaires	Suppléants
Mme Marie DUNYACH Directrice Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège FOIX (FHF)	A désigner (FHF)
A désigner (FHF)	M. Frédéric Riant Directeur Adjoint CH Ariège Couserans SAINT GIRONS (FHF)
A désigner (FHF)	M. Sylvain BOUSSEMAERE Coordinateur Général Soins Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège (FHF)
Dr Eric POHLMANN Président CME Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège FOIX (FHF)	Dr Jean-Christophe CHARET Président CME Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège (FHF)
A désigner (FHF)	Dr Raphael BORDAS Vice-Président CME CH Ariège Couserans ST GIRONS (FHF)
Dr Marielle CONQUET-GABRIÉ Présidente CME CH Saint Louis AX LES THERMES (FHF)	Dr Marie-Hélène BITTERMANN Vice-Présidente CME CH Saint Louis AX LES TERMES (FHF)

- **1b) Cinq représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes handicapées, sur proposition des groupements et fédérations représentatifs des institutions sociales et médico-sociales**

Titulaires	Suppléants
Mme Florence LE BECHEC Directrice Résidence Couserans Pyrénées SAINT LIZIER ET ERCE	A désigner
Mme Steddy BENEVENTI Association GOYHENECHÉ MAS D'AZIL DAUMAZAN	M. Mickaël ASENSI Directeur EHPAD Le Sapin D'Or BELESTA
M. Damien DEPLANQUE Directeur ITEP LA TOUR DU CRIEU	Mme Anne SANTENE Directrice du Pôle Enfances Plurielles Association Régionale pour la Sauvegarde de l'Enfant de l'Adolescent et de l'Adulte (ARSEAA)
M. Denis TEYSSIER Association des PEP 09	M. Bruno BONZOM Directeur Général ADSEA 09
M. Jean-Pierre GALTIER Directeur Général Ariège Assistance FOIX	M. Frédéric COMBES Directeur Association LA LAUSADA LA BASTIDE SUR HERS

- **1c) Trois représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité, désignés à l'issue d'un appel à candidatures**

Titulaires	Suppléants
Mme Anne-Lise DELPY IREPS Occitanie	Mme Antoinette FOUILLEUL Présidente territoriale 31 Addictions France
M. David DECEUNINCK Directeur Association Hérisson Bellor MAZERES	Mme Claire STRAZZER Directrice adjointe Association Herisson Bellor MAZERES
Mme Anne TISON Directrice Association des Naturalistes de l'Ariège	M. Stéphane GROCHOWSKI Association des Naturalistes de l'Ariège

- **1d) six représentants des professionnels de santé libéraux dont trois médecins et trois représentants des autres professionnels de santé, sur proposition conjointe des unions régionales des professionnels de santé**

Titulaires	Suppléants
Dr Jordan BIREBENT URPS Médecins	Dr Marion BERGEAUT URPS Médecins
Dr Santiago GARCIA-AGUILERA URPS Médecins	Dr Christophe CANEL URPS Médecins
Dr Flora BONNEL URPS Médecins	Dr Olivier COUZINET URPS Médecins
Mme Françoise PRADEL URPS Orthophonistes	Mme Marion FONDERE URPS Pharmaciens
M. François AZEMA URPS Masseurs-Kinésithérapeutes	Mme Isabelle FERRAND URPS Infirmiers
M. Eric DELMAS URPS Biologistes	Mme Catherine LINNARES-TRAPE URPS Sages-Femmes

- **1e) Un représentant des internes en médecine, désigné par une organisation qui les représente**

Titulaire	Suppléant
A désigner	A désigner

- **1f) Cinq représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale des centres de santé, maisons de santé et réseaux de santé, des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires et des communautés psychiatriques de territoire, désignés à l'issue d'un appel à candidatures**

Titulaires	Suppléants
M. Yves PAUBERT Centre de Santé de LAVELANET LAROQUE	A désigner
Mme Françoise CHAGUE MSP TARASCON	Mme Alice HATTAB Pôle de santé des deux vallées SEIX
Dr Catherine GUINTOLI Présidente CPTS Ariège Pyrénées	A désigner
M. Yassin CHARTI Directeur DAC 09	A désigner
Mme Sandrine TERRE MSP PRAT BONREPAUX	A désigner

- **1g) Un représentant des Etablissements assurant des activités d'Hospitalisation à Domicile, sur proposition de l'organisation regroupant le nombre de plus important de ces établissements**

Titulaire	Suppléant
Dr Flavie PERIAT HAD Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'ARIEGE	Mme Anne Marie PRONOST FNEHAD OCCITANIE

- **1h) Un représentant de l'ordre des médecins, désigné par le président du conseil régional de l'ordre**

Titulaire	Suppléant
Dr André MALAGOLI CDOM 09	Dr Jean-Pierre ROCHER CDOM 09

Article 4: Le 2^{ème} collège est composé de **représentants des usagers et associations d'usagers du système de santé**. Il comprend 10 membres :

- **2a) Six représentants des usagers des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1 du code la santé publique, désignés à l'issue d'un appel à candidatures**

Titulaires	Suppléants
Mme Anne-Marie GLADIEUX UNAFAM 09	A désigner
Dr Marie-France BASSET-BERGES Présidente France Alzheimer 09	A désigner
M. Jacques ROUGE UDAF 09	Mme Audrey ROBERT UDAF 09
M. Yves VILLENEUVE Ligue contre le cancer	A désigner
M. Philippe ORIOL Président ADAPEI 09	A désigner
M. Gilles ALAZET APAJH	A désigner

- **2b) Quatre représentants des usagers des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées, sur proposition des conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie**

Titulaires	Suppléants
M. Christian PONCINI Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA)	A désigner
M. Vincent RUELLAN Fédération Nationale des associations de retraités et préretraités (FNAR)	A désigner
Mme Catherine INGRET APAJH 09	A désigner
A désigner	A désigner

Article 5 : Le 3^{ème} collège est composé de **représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements**. Il comprend 7 membres :

- **3a) Un conseiller régional, désigné par la Présidente du Conseil Régional**

Titulaire	Suppléant
M. Kamal CHIBLI Conseiller régional	Mme Isabelle PIQUEMAL Conseillère régionale

- **3b) Un représentant des conseils départementaux, désigné par l'Assemblée des Départements de France**

Titulaires	Suppléants
M. Michel PICHAN Vice-Président du Conseil Départemental	Mme Marie France VILAPLANA Conseillère départementale

- **3c) Un représentant de la protection maternelle et infantile, désigné par le président du conseil départemental**

Titulaires	Suppléants
Dr Solange MAGNEAU Médecin PMI	Mme Cathy CASSE PMI

- **3d) Deux représentants des communautés de communes, désignés par l'Assemblée des communautés de France**

Titulaires	Suppléants
Mme. Frédérique THIENNOT Vice-présidente CC PORTES d'ARIEGE PYRENNEES	Mme Martine GUILLAUME Conseillère municipale CC PORTES d'ARIEGE PYRENNEES
M. Thomas FROMENTIN Président L'Agglo FOIX-VARILHES	A désigner

- **3e) Deux représentants des communes, désignés par l'Association des Maires de France**

Titulaires	Suppléants
M. Paul HOYER Maire de FERRIERES SUR ARIEGE	M. Dominique FOURCADE Maire d'AX LES THERMES
Dr Philippe CALLEJA Maire de SAVERDUN	M. Corrado RANGHELLA Conseiller municipal de LAVELANET

Article 6 : Le 4ème collège est composé de **représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale**. Il comprend 3 membres :

- **4a) Un représentant de l'Etat dans le département, désigné par le préfet du département**

Titulaire	Suppléant
M. Frédéric PUJOL Directeur DDETSPP 09	A désigner

- **4b) Deux représentants des organismes de sécurité sociale, sur proposition conjointe des organismes locaux**

Titulaire	Suppléant
M. Alexandre SINTES MSA MP Sud	M. Etienne DUCONGE MSA MP Sud
M. Olivier HEBERT Président du Conseil CPAM de l'Ariège	Mme Jeanine MONGE CPAM de l'Ariège

Article 7 : Le 5^{ème} collège est composé de deux **personnalités qualifiées** :

Titulaires
M. Jacques LANSALOT Fédération Nationale de la Mutualité Française
Mme Catherine BAZEX-GNEMMI

Maj le 24 juillet 2023